

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 27 MARS 2024

Date de la convocation
21.03.2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre
le vingt sept mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER,
M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,
M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme BAUDU-HASCOET, Mme PELLETIER, M. BONNET

Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

Demandes de subventions dans le cadre du dispositif ACTIV 3 du Département

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le Département apporte chaque année un soutien aux communes au travers du dispositif ACTIV 3 (Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement).

La Commune de LOUDUN bénéficie de 84 100 € à ce titre.

Cet ACTIV 3 est destiné à permettre aux communes de financer des travaux, notamment dans les bâtiments communaux. Aussi il est proposé de financer les opérations suivantes qui seront inscrites au budget 2024 :

- ⇒ Opération 1 : Modernisation du chauffage Maison de la petite enfance
 - 70 833.33 € HT soit 85 000 € TTC
- ⇒ Opération 2 : Signalétique du centre-ville
 - 16 666.67 € HT soit 20 000 € TTC
- ⇒ Opération 3 : Remplacement Velux désenfumage Gymnase J. Tursini
 - 12 500.00 € HT soit 15 000 € TTC
- ⇒ Opération 4 : Porche de l'Echevinage
 - 12 500.00 € HT soit 15 000 € TTC

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : - 4 AVR. 2024

Publié le : - 4 AVR. 2024

Notifié le :

Plan de financement :

Opération 1

ACTIV 3 (80%)	56 666.67 €
Part Ville (20%)	14 166.66 €
TOTAL	70 833.33 € HT soit 85 000€ TTC

Opération 2

ACTIV 3 (80%)	13 333.33 €
Part Ville (20%)	3 333.34 €
TOTAL	16 666.67 € HT soit 20 000 € TTC

Opération 3

ACTIV 3 (80%)	10 000.00 €
Part VILLE (20%)	2 500.00 €
TOTAL	12 500.00 € HT soit 15 000 € TTC

Opération 4

ACTIV 3 (32.80%)	4 100.00 €
Soregies Patrimoine (40%)	5 000.00 €
Part Ville (27.20%)	3 400.00 €
TOTAL	12 500.00 € HT soit 15 000 € TTC

Vu l'avis favorable de la Commission « Commerce, Finances » en date du 13 mars 2024,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette proposition,
- ⇒ autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de ACTIV 3,
- ⇒ autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

